

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2024-0108/PT-RM DU 23 FEVRIER 2024 PORTANT  
ABROGATION DU DECRET N°2016-0418/P-RM DU 15 JUIIN 2016 PORTANT  
INSTITUTION DU HAUT REPRESENTANT DU PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD POUR LA PAIX  
ET LA RECONCILIATION**

**DECRET N°2024-0109/PT-RM DU 23 FEVRIER 2024 PORTANT  
ABROGATION DE DECRETS**

**DECRET N°2024-0110/PT-RM DU 23 FEVRIER 2024 PORTANT  
ABROGATION DE DECRETS**

**DECRET N°2024-0108/PT-RM DU 23 FEVRIER 2024  
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2016-0418/P-RM DU 15 JUIN 2016 PORTANT  
INSTITUTION DU HAUT REPRESENTANT DU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR LA MISE  
EN ŒUVRE DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA  
RECONCILIATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision  
de la Charte de la Transition,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Le Décret n°2016-0418/P-RM du 15 juin  
2016 portant institution du Haut Représentant du Président  
de la République pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour  
la Paix et la Réconciliation est abrogé.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au  
Journal officiel.

**Bamako, le 23 février 2024**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0109/PT-RM DU 23 FEVRIER 2024  
PORTANT ABROGATION DE DECRETS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision  
de la Charte de la Transition,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Les Décrets, ci-après, sont abrogés :

- n°2019-0593/P-RM du 05 août 2019 portant nomination  
du Haut Représentant du Président de la République pour  
les Régions du Centre ;

- n°2019-0855/P-RM du 30 octobre 2019 portant  
nomination du Secrétaire permanent du Haut Représentant  
du Président de la République pour les Régions du Centre ;

- n°2020-0118/P-RM du 24 février 2020 portant  
nomination d'un Chargé de Dossiers au Secrétariat  
permanent du Haut Représentant du Président de la  
République pour les Régions du Centre ;

- n°2020-0120/P-RM du 02 mars 2020 portant nomination  
d'un Assistant Rapporteur au Secrétariat permanent du Haut  
Représentant du Président de la République pour les  
Régions du Centre.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au  
Journal officiel.

**Bamako, le 23 février 2024**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0110/PT-RM DU 23 FEVRIER 2024  
PORTANT ABROGATION DE DECRETS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision  
de la Charte de la Transition,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Les Décrets, ci-après, sont abrogés :

- n°2016-0420/P-RM du 15 juin 2016 portant nomination  
du Haut Représentant du Président de la République pour  
la Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la  
Réconciliation ;

- n°2018-0405/P-RM du 30 avril 2018 portant nomination  
d'un Coordinateur de Cellule au Niveau du Secrétariat  
permanent du Haut Représentant du Président de la  
République pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour la  
Paix et la Réconciliation ;

- n°2018-0853/P-RM du 05 novembre 2018 portant  
nomination du Rapporteur de la Cellule « Communication  
et Relations publiques » au Secrétariat permanent du Haut  
Représentant du Président de la République pour la Mise  
en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ;

- n°2019-0807/P-RM du 30 septembre 2019 portant  
nomination du Rapporteur de la Cellule « Défense et  
Sécurité » au Secrétariat permanent du Haut Représentant  
du Président de la République pour la Mise en Œuvre de  
l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ;

---

- n°2021-0160/PT-RM du 10 mars 2021 portant nomination du Haut Représentant du Président de la Transition pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger ;

- n°2021-0305/PT-RM du 26 avril 2021 portant nomination au Secrétariat permanent du Haut Représentant du Président de la Transition pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 23 février 2024**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Colonel Assimi GOITA**